



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 MAI 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Mis en ligne le :26/05/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA- Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE- M. SAURA -M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M. SAHRAOUI - M. LICCIA - M. ALLIOTTE - M. LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs :

Mme NERSESSIAN à Mme CZURKA
M. OULIE à M. MERSALI
Mme ROSADONI à M. PIQUET
Mme ROVARINO à M. AMAR
M. BOCCIA à M. LICCIA
Mme SAHUN à M. ALLIOTTE

Absents :

M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC
DE L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS POUR LE 2ND SEMESTRE 2023
(SOCIÉTÉ LES FILS DE MADAME GÉRAUD)**

N° acte : 1.7

Délibération n°25-84

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L3131-5, et R3131-2 à R3131-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1411-3 et L1413-1 ;

Vu le contrat d'affermage n°2022 I 001 du 23 juin 2023 ;

Considérant que le service public de l'exploitation des marchés forains de la commune a été déléguée à la société Les Fils de Madame Géraud à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 5 ans ;

Considérant que le délégataire doit produire un rapport d'activité pour chaque année civile d'exploitation, étant précisé que le contrat a pris effet au début du 2nd semestre 2023 ;

Considérant que le rapport pour la période du 2nd semestre 2023 a été approuvé par la commission consultative des services publics locaux le 14 mai 2025 ;

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Le rapport présente notamment le compte d'exploitation de l'exercice 2023, qui peut être synthétisé ainsi (arrondis à l'euro près) :

Droits de place	62 796 €
Total des recettes	62 796 €
Charges d'exploitation	38 640 €
Redevance	50 000 €
Total des dépenses	88 640 €
Résultat courant	- 25 843 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

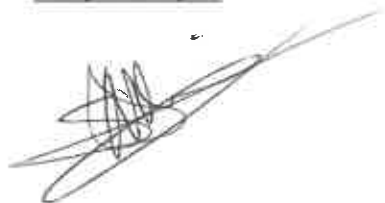
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

PREND ACTE du rapport d'activité de la délégation du service public de l'exploitation des marchés forains, produit par la société Les Fils de Madame Géraud pour la période du 2nd semestre 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 26/05/2025

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE





RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2023



DÉLÉGATION DE L'EXPLOITATION DES MARCHÉS PUBLICS
D'APPROVISIONNEMENT

ARTICLE L 1411 - 3 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS GÉNÉRALES

I.	LE GROUPE GÉRAUD	3
II.	LES MARCHÉS	4
1)	LE MARCHÉ DU CENTRE.....	4
2)	LE MARCHÉ DU CENTRE PLACE PROVENCE.....	9
3)	LE MARCHÉ DES PINCHINADES.....	12
4)	LE MARCHÉ PLACE DE L'AIRE.....	15
5)	LE MARCHÉ AVENUE DE SALYENS.....	18
III.	ORGANISATION DU SERVICE	22
1)	LE PERSONNEL.....	22
2)	EXPLOITATION DU SERVICE	22
3)	FACTURATION DIGITALE	26
IV.	INTERVENTIONS DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET TRAVAUX.....	27
1)	ENTRETIEN COURANT – MATÉRIEL D'EXPLOITATION.....	27
2)	TRAVAUX.....	27
3)	OBLIGATIONS D'ENTRETIEN DES COMMERCANTS.....	27
V.	INFORMATIONS JURIDIQUES.....	28
1)	RÈGLEMENT DES MARCHÉS.....	28
2)	APPLICATION	28
3)	LE CONTRAT ET SON ÉVOLUTION	29
4)	LES TARIFS APPLICABLES	29
VI.	INFORMATIONS FINANCIÈRES	30
1)	COMPTE DE L'EXERCICE	30
2)	COMPTE D'EXPLOITATION	31
VII.	ANNEXE 1 – ANIMATIONS	32
1)	ANIMATIONS DE L'ANNÉE 2023.....	33
VIII.	ANNEXE 2 – ATTESTATION D'ASSURANCE	36
2)	BUDGET ANIMATION 2023	35

I. LE GROUPE GÉRAUD

Depuis sa création en 1880, le Groupe Géraud est un groupe indépendant à capitaux familiaux, spécialisé dans le service aux Collectivités Territoriales pour la gestion de leur domaine public. Le Groupe Géraud est un aménageur de centre-ville.

Nous gérons des activités commerciales telles que des Halles, des marchés couverts et découverts, des évènements spéciaux, le stationnement payants, (...). La 5ème génération de dirigeants familiaux est aujourd'hui à la tête de l'entreprise.

Nous nous engageons dans des contrats de délégation de service qui, au-delà de l'exploitation des marchés, incluent conception, maîtrise d'ouvrage, et financement de projets innovants selon les besoins.

Nos valeurs reposent sur une transparence de gestion, un haut niveau d'expertise et l'innovation. Le groupe Géraud gère plus de 200 délégations de service public à ce jour. Il est en mesure de réaliser toute missions hors ou en complément du cadre contractuel initial : une rénovation d'un site, ou un transfert géographique d'un marché vers un autre site décidé par la Ville. Le groupe Géraud n'hésite pas à investir et accompagner les villes dans la gestion de Halles ou Marchés couverts, et ce depuis la conception jusqu'à la réalisation et le financement.

Chaque ville étant unique, le Groupe Géraud appréhende la problématique par une approche locale afin de cerner le plus finement possible des éléments tels que l'historique du site concerné, la topographie, la zone de chalandise, la segmentation de la population, le flux des personnes, gestion des abords des marchés, etc.

II. LES MARCHÉS

1) LE MARCHÉ DU CENTRE

a. Description

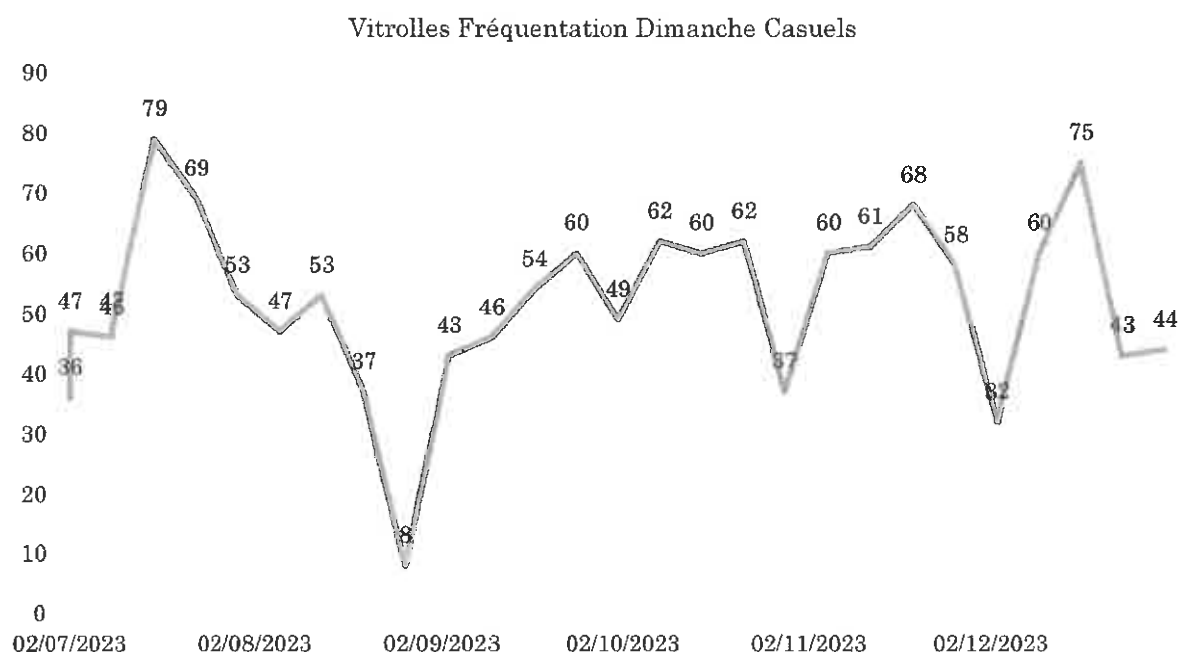
Le marché se tient chaque dimanche de 6h30 à 13h30 sur la place de Provence, les arcades attenantes, la placette face à Intermarché et sur deux allées le long de l'avenue Y. Rabin. Les commerçants casuels sont placés à 7h30, après contrôle des documents administratifs.

L'objectif fixé par l'autorité municipale est de rehausser la qualité perçue des exposants. Nous avons donc limité les métrages importants de commerçants proposant des marchandises trop peu qualitatives (bazar à 1 Euro, déstockage de fruits et légumes, fripes).

Nous avons initié des déplacements de commerçants pour dynamiser certains endroits : le producteur isolé devant La Poste a été installé en entrée de marché, devant le fast-food kébab, face à la gare routière, un revendeur de fruits et légumes aux prix très attractifs a été déplacé en fond de place de Provence, côté supermarché.

De nouveaux commerçants ont été recruté pour revitaliser l'allée le long de l'avenue Y. Rabin : boulanger, maraîcher, producteur de volaille et lapin, fromagère, ostréiculteur...

La moyenne des non-abonnés présents sur ce marché est de 52 commerçants / séance.

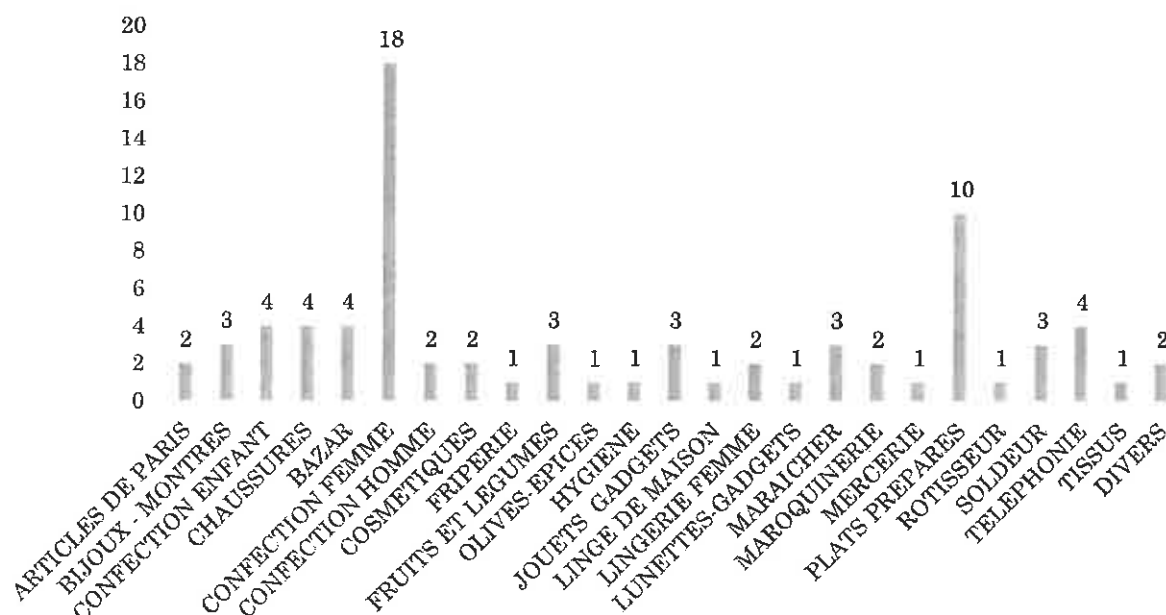


La séance la plus calme a été celle du 27 aout avec seulement 8 commerçants non abonnés (météo) puis celle du 03 décembre avec 32 non abonnés.

La séance la plus dynamique a été celle du 16 juillet avec 79 commerçants non abonnés.

Répartition des non abonnés séance du 16/07 en nombre			
Nombre	Marchandise	Nombre	Marchandise
2	ARTICLES DE PARIS	1	LINGE DE MAISON
3	BIJOUX - MONTRES	2	LINGERIE FEMME
4	CONFECTION ENFANT	1	LUNETTES-GADGETS
4	CHAUSSURES	3	MARAICHER
4	BAZAR	2	MAROQUINERIE
18	CONFECTION FEMME	1	MERCERIE
2	CONFECTION HOMME	10	PLATS PREPARES
2	COSMETIQUES	1	ROTISSEUR
1	FRIPERIE	3	SOLDEUR
3	FRUITS ET LEGUMES	4	TELEPHONIE
1	OLIVES-EPICES	1	TISSUS
1	HYGIENE	2	DIVERS
3	JOUETS GADGETS		

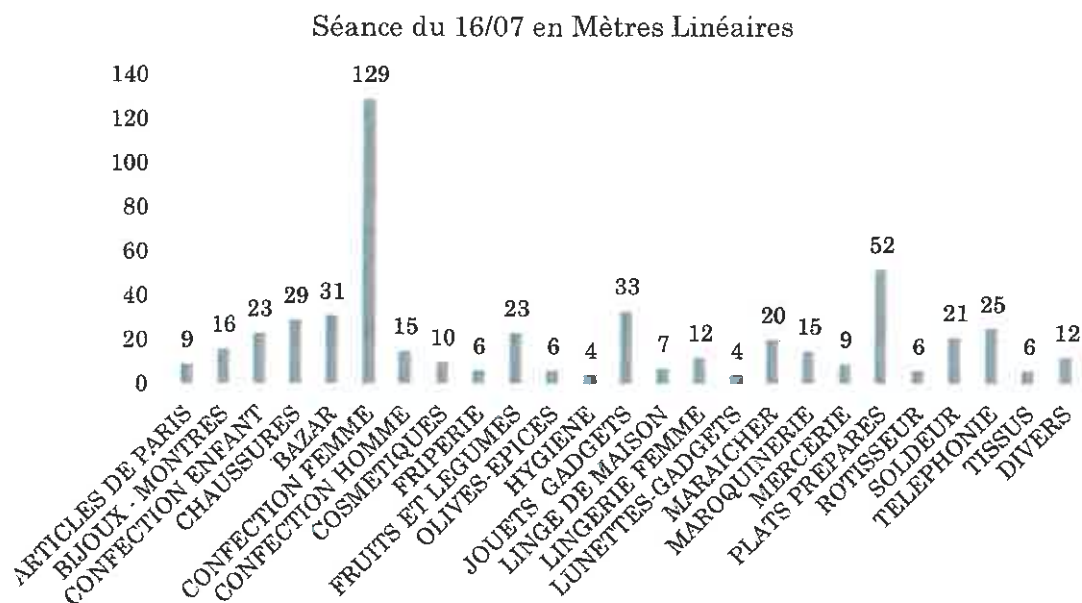
Séance du 16/07 en nombre de commerçant par catégorie



Seulement 18 commerçants non abonnés ont proposé de l'alimentaire lors de cette plus grosse séance de 2023.

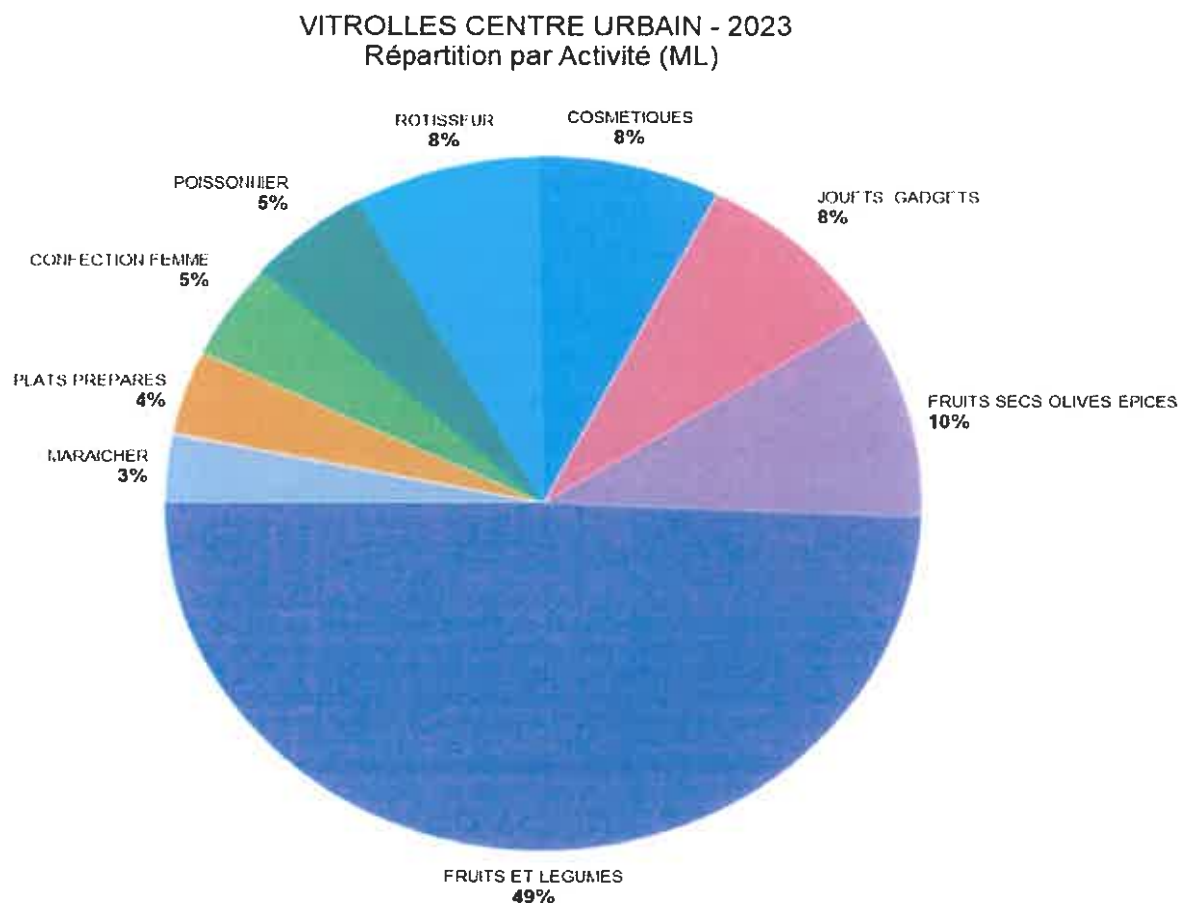
Les poissonniers sont rares le dimanche sur les marchés et nous en avons tout de même un. En revanche nous déplorons l'absence de boucher, charcutier qui ne répondent pas favorablement à nos sollicitations. La fromagère s'absente régulièrement, elle cherche un autre marché.

Répartition des non abonnés séance du 16/07 en mètre linéaire			
ARTICLES DE PARIS	9	LINGE DE MAISON	7
BIJOUX - MONTRES	16	LINGERIE FEMME	12
CONFECTION ENFANT	23	LUNETTES-GADGETS	4
CHAUSSURES	29	MARAICHER	20
BAZAR	31	MAROQUINERIE	15
CONFECTION FEMME	129	MERCERIE	9
CONFECTION HOMME	15	PLATS PREPARES	52
COSMETIQUES	10	ROTISSEUR	6
FRIPERIE	6	SOLDEUR	21
FRUITS ET LEGUMES	23	TELEPHONIE	25
OLIVES-EPICES	6	TISSUS	6
HYGIENE	4	DIVERS	12
JOUETS GADGETS	33		



Le master Kébab demande et obtient un droit de terrasse au détriment d'un producteur maraîcher qui est retourné travailler face à La Poste (septembre).

b. Abonnés





Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27. boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : **14/02/2024**

VITROLLES - CENTRE URBAIN

Liste des commerçants abonnés présents sur 2023

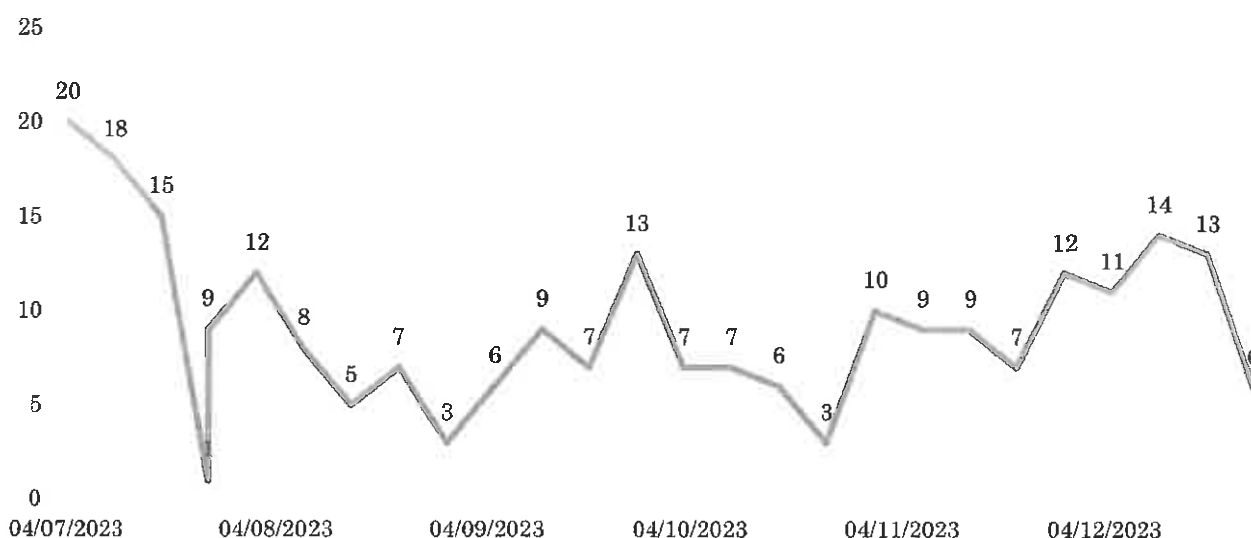
Commerçant	Activité	Arrivé 2023	Départ 2023
	ROTISSEUR	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	CONFECTION FEMME	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	ROTISSEUR	01/07/2023	
	POISSONNIER	01/07/2023	
	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	COSMETIQUES	01/08/2023	
	MARAICHER	01/08/2023	
	JOUETS GADGETS	01/08/2023	
	PLATS PREPARES	01/10/2023	

2) LE MARCHÉ DU CENTRE PLACE PROVENCE

a. Description

Le marché se tient chaque mardi de 6h30 à 13h30 sur le trottoir face à Intermarché, sur une allée le long de l'avenue Y. Rabin face au PMU, dans les arcades des Abbayes, et du colonel Courson. Les commerçants casuels sont placés à 07h30 après contrôle des documents administratifs.

Fréquentation casuels Mardi



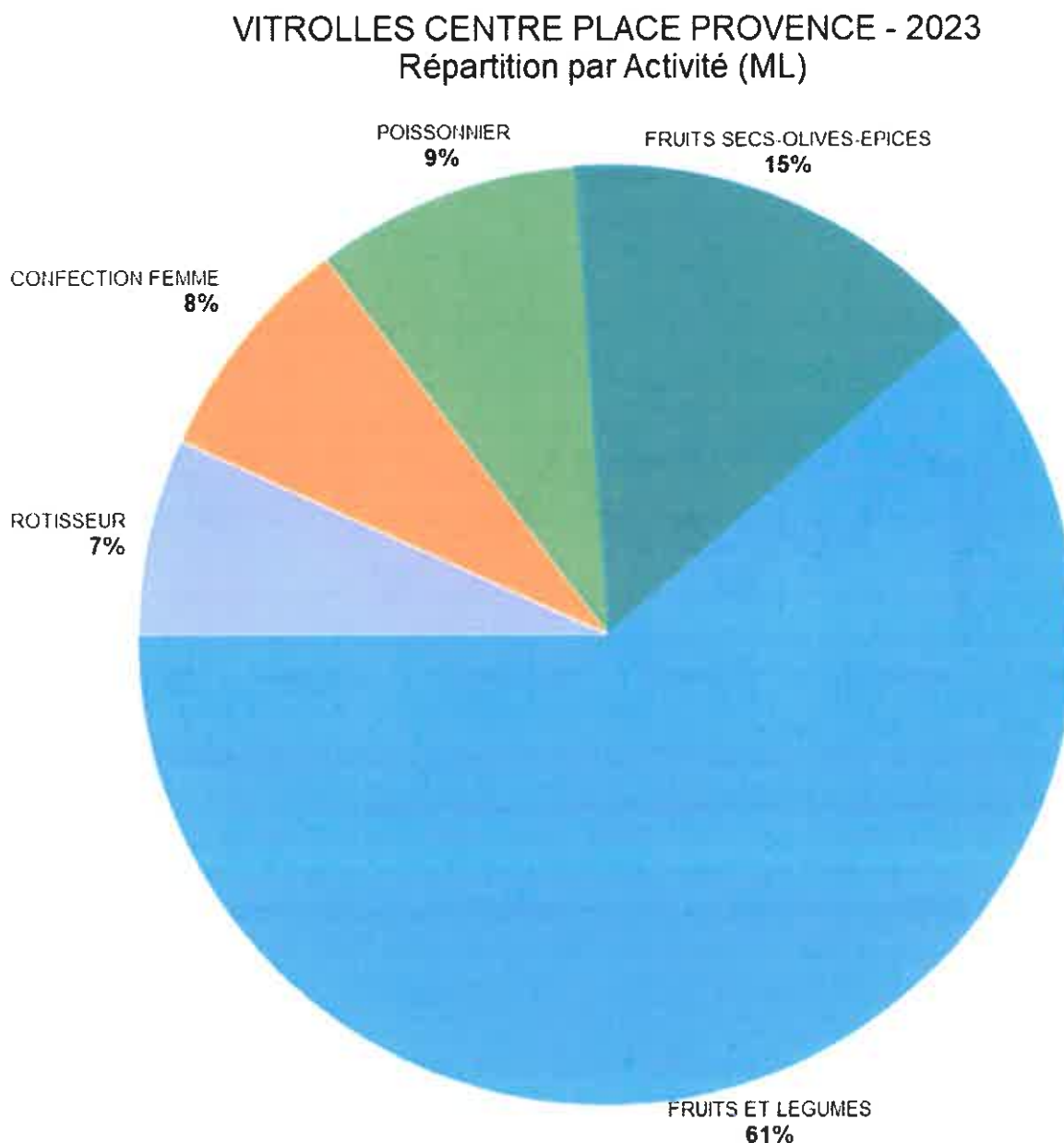
L'auto-moto école « les 3 As » gare toutes ses motos sous les arcades (une dizaine) ce qui ne favorise pas le développement du commerce.

La première séance (04/07) a vu 20 commerçants non abonnés pour 116 mètres linéaires.

La dernière séance de l'année 2023 a vu 6 commerçants pour 34 mètres linéaires. La moyenne de fréquentation de ce marché tombe à 9 commerçants non abonnés pour les 6 premiers mois d'exploitation. Seulement 10 séances ont reçu au moins 10 commerçants non abonnés, la séance la plus faible étant celle du 25 juillet avec 1 seul commerçant.

Le périmètre du marché a été modifié deux fois en 6 mois (juillet & fin décembre) ce qui ne permet pas de stabilité commerciale et rend les commerçants craintifs. La perte de continuité commerciale entre Intermarché et le bar PMU handicape grandement la dynamique commerciale.

b. Abonnés





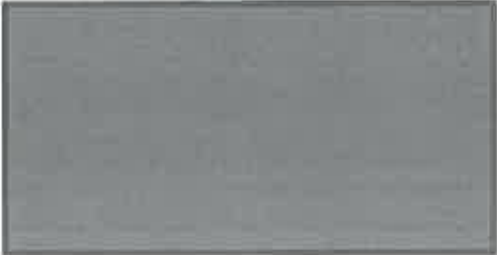
Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros
27, boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : 14/02/2024

VITROLLES - CENTRE PLACE PROVENCE

Liste des commerçants abonnés présents sur 2023

Commerçant	Activité	Arrivé 2023	Départ 2023
	POISSONNIER	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	CONFECTION FEMME	01/07/2023	
	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	ROTISSEUR	01/07/2023	

3) LE MARCHÉ DES PINCHINADES

a. Description

Le marché des Pinchinades se tient le mercredi, place de l'Amitié en face de la pharmacie du Griffon.

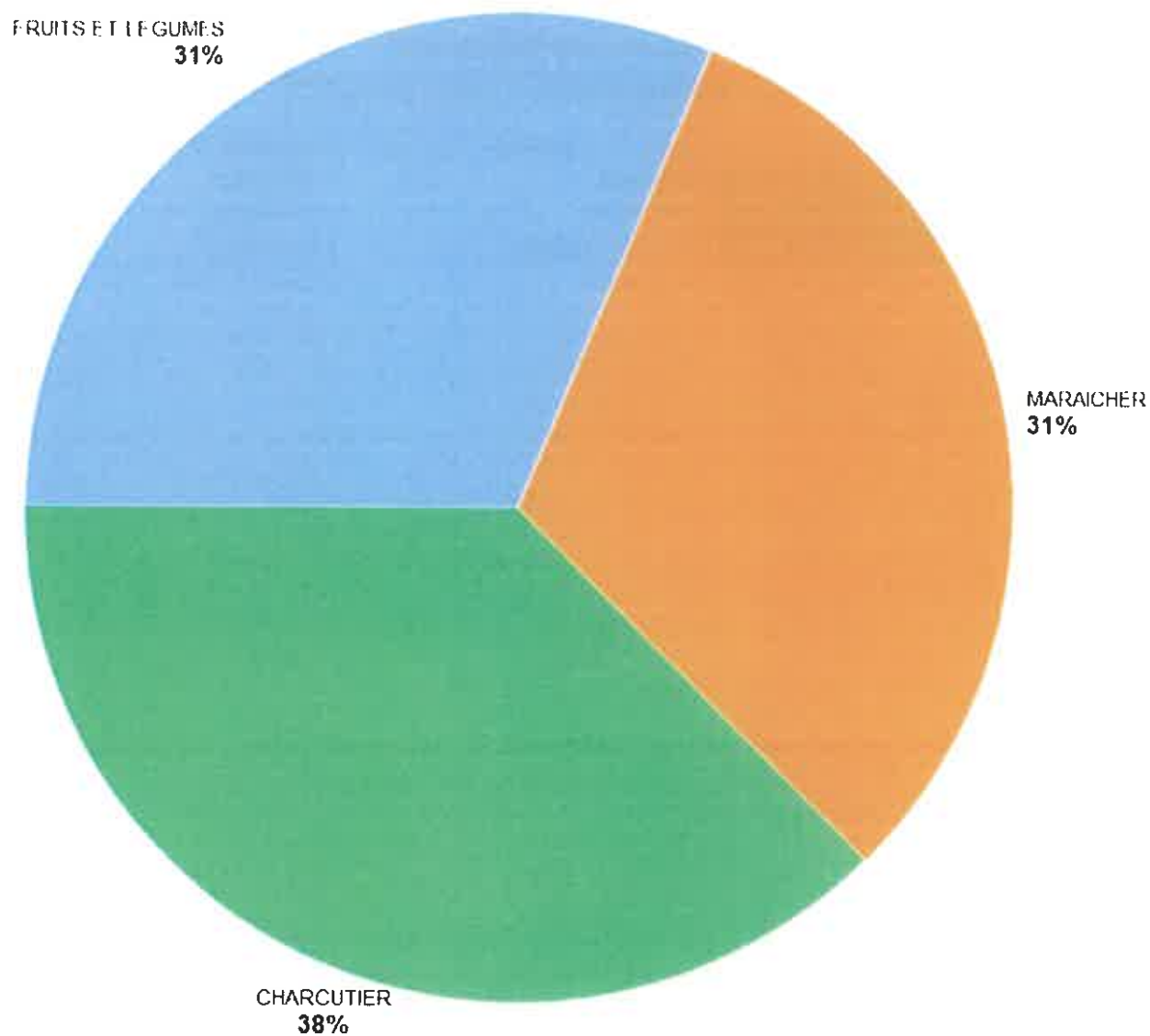
C'est un marché d'appoint destiné aux riverains. Entre 3 et 4 commerçants sont présents, exclusivement alimentaires. Selon les mois, entre 2 et 3 abonnés et le plus souvent aucun non abonné. Le placier se déplace mais n'a pas de passagers à encaisser depuis le mois de septembre.

La dynamique commerciale (modérée mais existante) vient du regroupement avec les quelques commerces sédentaires voisins.

La question peut se poser de savoir si ce marché ne serait pas plus efficace en après-midi jusqu'à 19h car ce quartier résidentiel semble occupé par une population active.

b. Abonnés

VITROLLES LES PINCHINADES - 2023
Répartition par Activité (ML)





Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros
27. boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : **14/02/2024**

VITROLLES - LES PINCHINADES

Liste des commerçants abonnés présents sur 2023

Commerçant	Activité	Arrivé 2023	Départ 2023
	MARAICHER	01/08/2023	
	CHARCUTIER	01/09/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/10/2023	

4) LE MARCHÉ PLACE DE L'AIRE

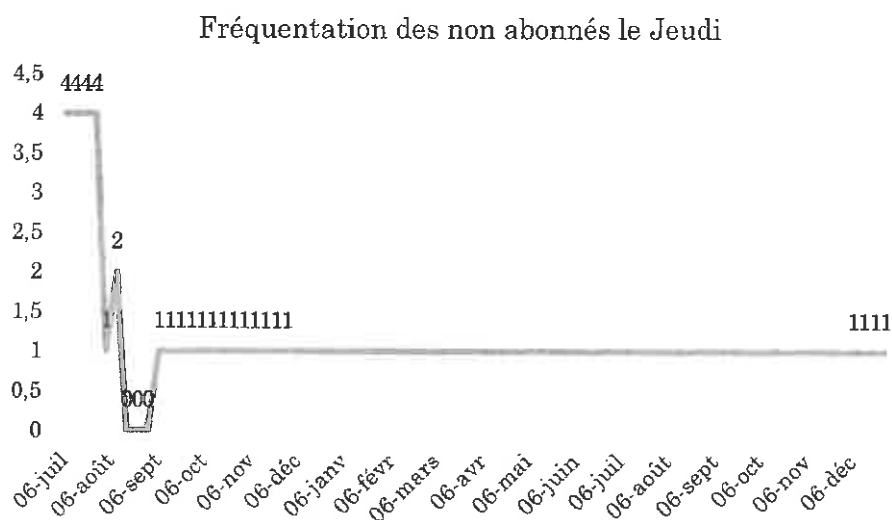
a. Description

Le marché Place de l'Aire est le marché historique de la ville. Chaque jeudi, situé place de l'Aire il est au cœur du « vieux village ». C'est un marché alimentaire.

5 commerçants abonnés plutôt qualitatifs ont une activité plutôt stable. Ils étaient non abonnés au début de notre activité.

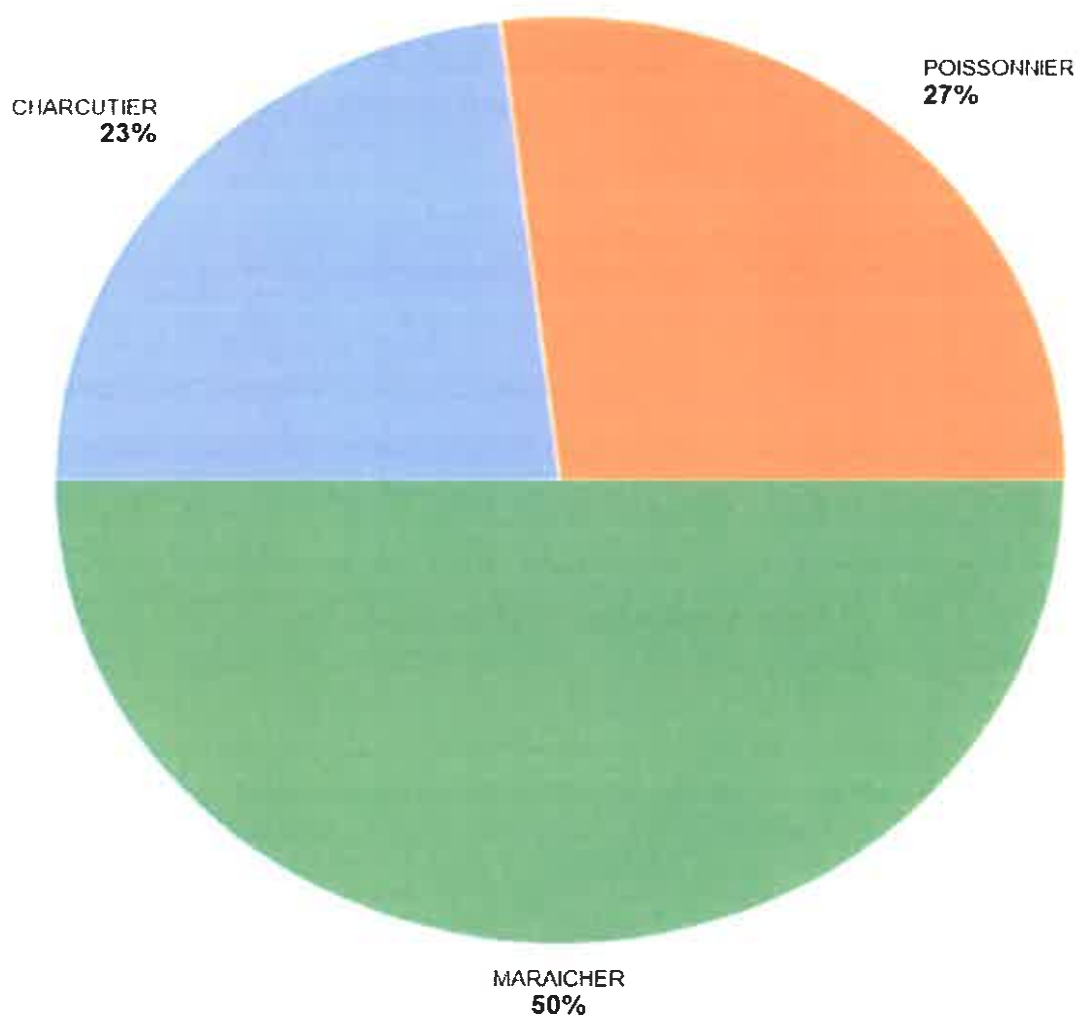
En moyenne 1 seul commerçant « passager », non-abonné.

La clientèle est locale, assez vieillissante. Le parking de proximité offre quelques places, en nombre suffisant, les rotations se faisant entre habitués uniquement.



b. Abonnés

VITROLLES PLACE DE L'AIRE - 2023
Répartition par Activité (ML)





Les Fils de Mme Géraud S.A.S.

S.A.S. au capital de 920 000 Euros
27, boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : 14/02/2024

VITROLLES - PLACE DE L'AIRE

Liste des commerçants abonnés présents sur 2023

Commerçant	Activité	Arrivé 2023	Départ 2023
	FROMAGER	01/08/2023	31/08/2023
	MARAICHER	01/08/2023	
	POISSONNIER	01/08/2023	
	CHARCUTIER	01/09/2023	
	MARAICHER	01/08/2023	

5) LE MARCHÉ AVENUE DE SALYENS

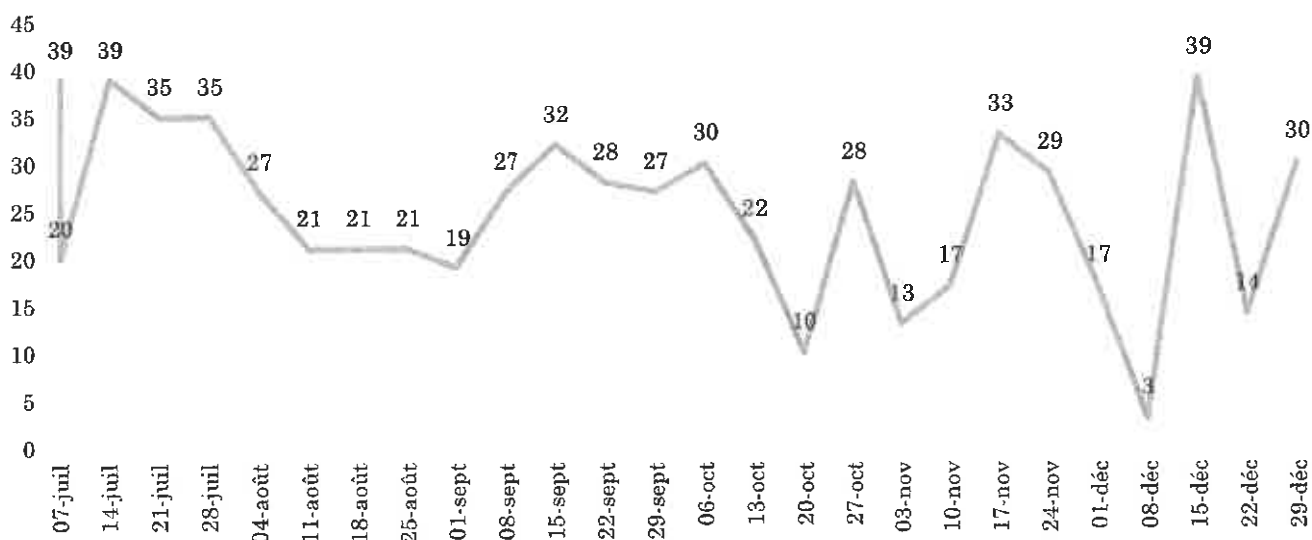
a. Description

Chaque vendredi le marché se trouve sur l'avenue des Salyens, de part et d'autre de la médiathèque.

Marché mixte mélangeant commerces alimentaires et textiles, abonnés et non abonnés (majoritaires). L'aspect « bon marché » est privilégié par les commerçants. C'est le marché le plus populaire de la ville. L'activité est désormais concentrée sur l'allée principale, le long du boulevard. Pour lutter contre l'impression de « trous » sur la place, dans une recherche de dynamisme, nous l'avons réduite dans la profondeur pour concentrer les commerçants sur l'avant de la place. Nous y trouvons principalement des métiers alimentaires (même un 2^{ème} poissonnier).

Les places sont attribuées à 7h30, après contrôle des documents administratifs.

Fréquentation non abonnés Vendredi

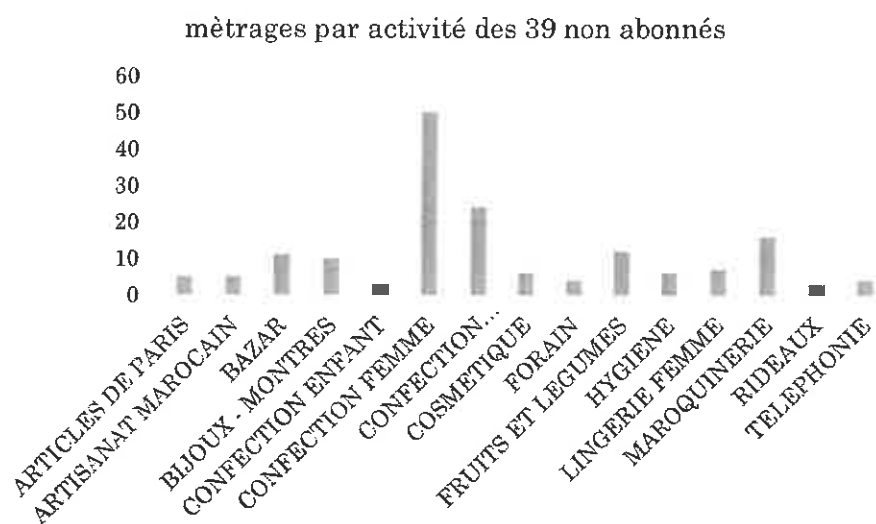


La météo joue un rôle important sur le nombre de commerçants présents.

Ainsi la séance du 08/12 a vu 3 commerçants non abonnés quand il y en avait 39 la semaine suivante. 39 étant le maximum constaté, par 3 fois dans ces 6 premiers mois d'activité.

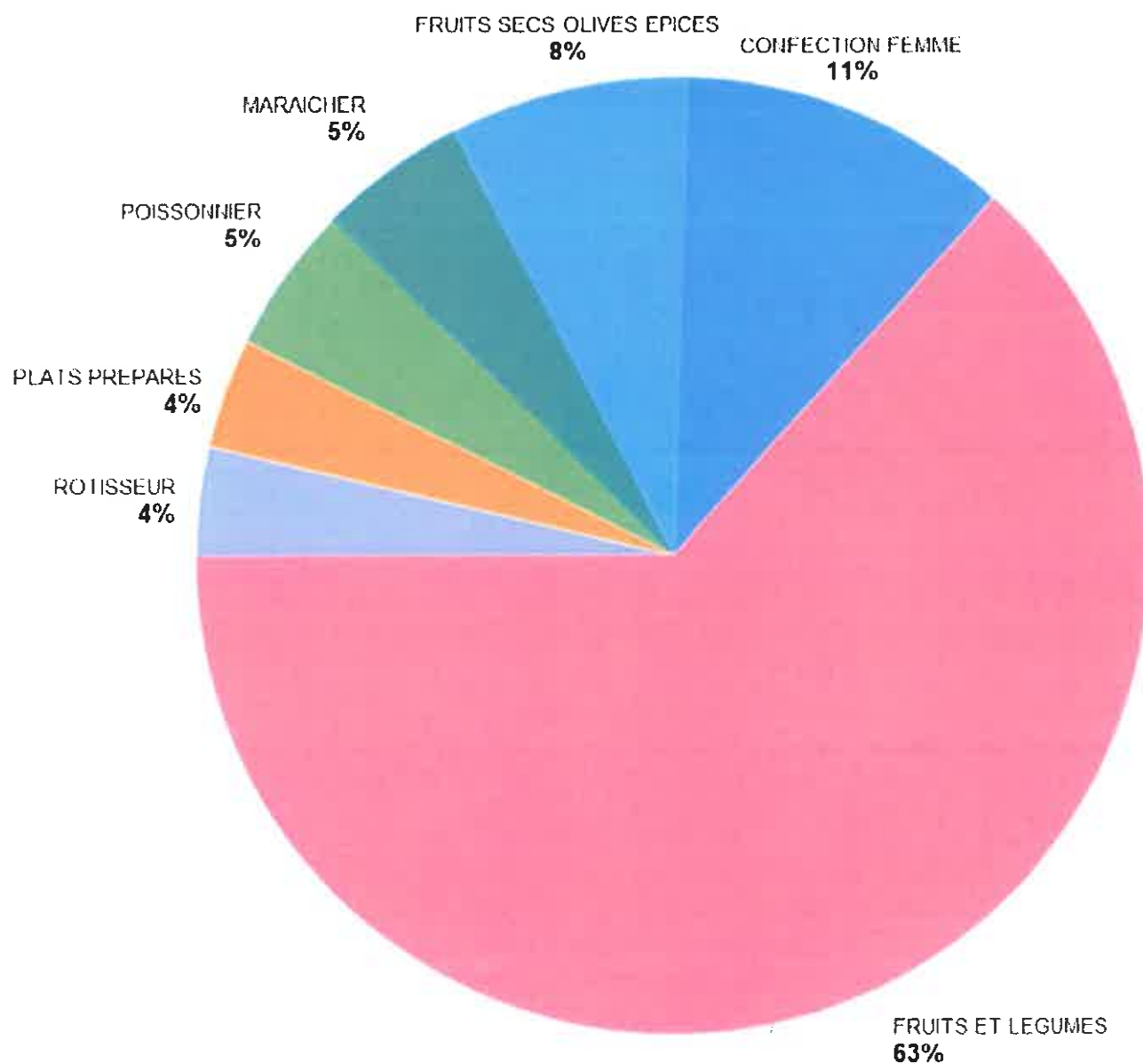
La moyenne de présents non abonnés est de 25 commerçants.

La séance la plus dense (39 commerçants non abonnés) est constituée de seulement 6 commerçants en produits alimentaires.



b. Description

VITROLLES AVENUE DE SALYENS - 2023 Répartition par Activité (ML)



**Les Fils de Mme Géraud S.A.S.**

S.A.S. au capital de 920 000 Euros

27, boulevard de la République
93190 Livry Gargan

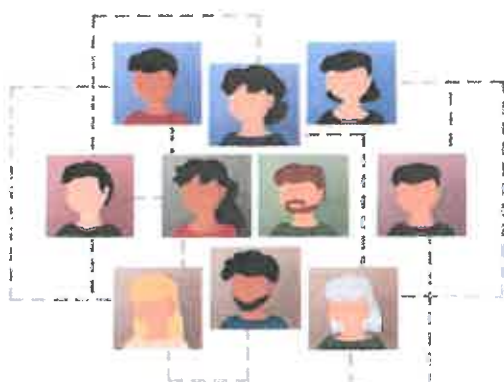
Date : 14/02/2024

VITROLLES - AVENUE DE SALYENS**Liste des commerçants abonnés présents sur 2023**

Commerçant	Activité	Arrivé 2023	Départ 2023
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	CONFECTION FEMME	01/07/2023	
	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES	01/07/2023	
	POISSONNIER	01/07/2023	
	FRUITS ET LEGUMES	01/07/2023	
	CONFECTION FEMME	01/07/2023	
	ROTISSEUR	01/07/2023	
	MARAICHER	01/08/2023	
	PLATS PREPARES	01/08/2023	

III. ORGANISATION DU SERVICE

1) LE PERSONNEL



L'équipe affectée au service est constituée de :

1 Responsable régional

1 régisseur

2) EXPLOITATION DU SERVICE



La ville organise et dirige les réunions de la commission de marché et en établit le compte rendu. Elle décide des attributions d'emplacement sur avis du délégataire et des représentants des commerçants.

Une commission de marché a eu lieu le 5 décembre 2023. La réunion a fait suite à une élection des représentants de commerçants. Peu de candidats

Quelques moments forts :

- 11/07 Le marché du mardi est déménagé et entre intégralement dans le centre urbain
- 17/07 Point sur demandes : identification phases des coffrets électriques, surabondance des pigeons et nids, menaces de M. Kerroum, relance sur besoin de création d'un tarif électricité, positionnement du producteur en entrée de marché, besoin d'alimentation en eau sur la place de Provence (poissonnier),
- 19/09 Règlement du marché prêt à être validé

- 25/09 Retour du producteur devant La Poste
- 27/09 Réunion de planification des animations et des fêtes de fin d'année, marché de Noël...

- marché de Noël : du 1er au 3 décembre (installation des chalets dès le 27 novembre et démontage avant le 5 décembre, mais les chalets démontés pourraient être laissés empilés devant la maison de la vie associative, place de Provence, durant le marché du mardi 5)
- fête foraine : du 20 décembre au 7 janvier (installation le 19 après-midi, départ le 8)

Séances de marché déplacées :

- les mardis : 28 novembre, 26 décembre et 2 janvier
- les dimanches : 3 décembre, 24 décembre, 31 décembre et 7 janvier

- 03/10 Annulation de certaines contraintes

Après avoir entendu les observations de la société Géraud, nous avons décidé de ne plus délocaliser les marchés forains durant la fête foraine.

Ainsi :

- Pendant le marché de Noël du 1er au 03/12 : mon mail ci-dessous est inchangé, les séances de marché du mardi 28/11 et du dimanche 03/12 sont toujours déplacées.
- Pendant la fête foraine du 20/12 au 07/01 : toutes les séances de marché des mardis et dimanches restent finalement dans le centre urbain.

- 30/10 Rappel des différentes demandes (17/07)
- Octobre : Élections de représentants de commerçants
- 16/11 Avenant au contrat portant sur les futurs tarifs de facturation des charges électriques
- 29/11 Annonce des travaux de plantations d'arbres pour le dimanche 10 et mardi 12 décembre
- 05/12 Réunion de la commission
- 07/12 Annonce du re-déplacement (02/01/24) du marché du mardi vers l'extérieur du centre urbain (retour à sa position d'origine sans la partie centrale située vers l'entrée des marchandises de Intermarché)
- 27/12 Avenant au contrat validé (perception du droit de branchement électrique).

03/10

Bonjour.

Après avoir entendu les observations de la société Géraud, nous avons décidé de ne plus délocaliser les marchés forains durant la fête foraine.

Ainsi :

- Pendant le marché de Noël du 1er au 03/12 : mon mail ci-dessous est inchangé, les séances de marché du mardi 28/11 et du dimanche 03/12 sont toujours déplacées.
- Pendant la fête foraine du 20/12 au 07/01 : toutes les séances de marché des mardis et dimanches restent finalement dans le centre urbain.

Comme chaque année, les forains seront à placer autour des manèges (voir le plan ci-joint). Le matin, les manèges seront fermés, donc leur emprise au sol sera limitée, et les marchands forains pourront se connecter sur les bornes électriques à leur place.

Pierre-Henri QUILLICO

Objet : RE: Réunion animations DSP marchés forains + marché de Noël et fête foraine

Bonjour.

Je vous adresse le compte-rendu de notre réunion d'hier.

Animations :

Sur la base des devis ci-joints et sous réserve des ajustements ci-après, il a été convenu que seront organisées :

- **Le dimanche 15 octobre** (marché du centre urbain) : une **dégustation de fruits et/ou légumes de saison**, achetés auprès des forains, transformés si nécessaire.

Des calendriers des fruits et légumes de saison seront également distribués (à fournir par la direction de la communication).

En termes de publicité, il est prévu :

- Une campagne via la [page Facebook gérée par la société Géraud](#).
- **(urgent)** Des affiches, à concevoir gratuitement par la société Géraud (merci de me donner le contact de votre salarié chargé de la com), puis à valider et à imprimer par la mairie. Les affiches seront placées dans l'espace public (par la com), chez les forains volontaires (via le placier M. Amara), voire chez les commerçants sédentaires (via le service des entreprises).
- Ce genre d'animation a vocation à se répéter, par exemple en faisant participer dès l'année prochaine, dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT), les enfants des écoles et, si possible, des producteurs locaux.
- **Le dimanche 17 décembre** (marché du centre urbain) : la **présence du père Noël avec distribution de papillotes**.

Le prix du père Noël peut être baissé grâce au contact fourni par Hélène Guilbert.

La distribution de pain d'épices est abandonnée, mais il est envisagé de servir également une boisson (plutôt du chocolat chaud, ou éventuellement du vin chaud ou du café). Ophélie Ferreira tente de trouver un commerçant local à un tarif moins élevé que sur le devis (peut-être Oenodépôt pour le vin chaud).

En termes de publicité : même chose que pour le 15/10.

Marché de Noël et fête foraine :

- Dates et emplacements :
 - marché de Noël : du 1er au 3 décembre (installation des chalets dès le 27 novembre et démontage avant le 5 décembre, mais les chalets démontés pourraient être laissés empilés devant la maison de la vie associative, place de Provence, durant le marché du mardi 5)
 - fête foraine : du 20 décembre au 7 janvier (installation le 19 après-midi, départ le 8)
- Ces festivités auront lieu place de Provence, selon les plans ci-joints.
- Séances de marché déplacées :
 - les mardis : 28 novembre, 26 décembre et 2 janvier
 - les dimanches : 3 décembre, 24 décembre, 31 décembre et 7 janvier
- Nouveaux emplacements pour ces séances de marché :
 - Les mardis : dans les **allées de stationnement** entre l'avenue Yitzhak-Rabin et le centre urbain, jusque **devant l'Intermarché** (je recontacterai M. Amara pour délimiter un périmètre précis, qui sera ensuite arrêté par la police administrative).
 - Les dimanches : sur l'**emplacement du marché du vendredi** (place de la Liberté + avenue des Salyens côté place de la Liberté entre la rue Adolphe-Monticelli et l'allée des Glycines). Il serait possible de déborder plus loin sur l'avenue des Salyens, devant l'école Paul-Cézanne (j'en parlerai là aussi avec M. Amara).

Pierre-Henri QUILLICO

3) FACTURATION DIGITALE

Notre prestataire informatique, la société ARCIALIS, a mis à notre disposition, en exclusivité, le logiciel REGILOG et sa plateforme web regilog.fr à laquelle la ville a accès en temps réel.

De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place durant l'année 2023. Un suivi statistique plus poussé des marchés et des commerçants a été mis en place en juin et la possibilité pour les commerçants abonnés de payer leurs factures en ligne par carte bancaire a été ouvert à l'automne.

L'augmentation des paiements digitaux et la réduction de la part des encaissements en argent liquide et en chèque est une volonté forte du groupe Géraud. Nous visons une part significative des paiements digitaux d'ici la fin de l'année 2023.

IV. INTERVENTIONS DE MAINTENANCE, D'ENTRETIEN ET TRAVAUX

1) ENTRETIEN COURANT – MATÉRIEL D'EXPLOITATION

Les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat. Il n'y a pas de travaux d'entretien à charge du délégataire.

2) TRAVAUX

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

L'échéance rappelée par les pouvoirs publics quant à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, impose une vérification de l'ensemble des sites et la définition des travaux nécessaires qui en découlent.

3) OBLIGATIONS D'ENTRETIEN DES COMMERCANTS

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs. Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégué. Nous avons exigé des changements de diamètres de câbles électriques et banni les installations domestiques type « rallonge de salon ».

V. INFORMATIONS JURIDIQUES

1) RÈGLEMENT DES MARCHÉS

Le règlement des marchés a été fixé par un arrêté du 23 juillet 1993 et modifié par arrêté du 28 juin 2005. Un projet de nouveau règlement est à l'étude et devrait être adopté en 2024.

2) APPLICATION

Le régisseur veille au respect des dispositions réglementaires. A titre informatif, il peut être amené à délivrer aux commerçants des notes de rappel au règlement.

En cas de non-respect des dispositions réglementaires, le régisseur intervient en signalant le contrevenant afin de corriger le manquement. Le cas échéant une mise en demeure est adressée au commerçant lui permettant de se conformer aux obligations.

Si le manquement persiste, le dossier est transmis au Maire qui décide de l'application des sanctions administratives à l'encontre des contrevenants en utilisant les pouvoirs de police lui incombant dans le cadre de son mandat.

Les sanctions sont utilisées, dans un premier temps, comme mesures correctives afin d'éviter la reproduction du comportement fautif. D'autre part, les sanctions, si elles sont prises à l'encontre d'un commerçant, incitent les autres commerçants à ne pas enfreindre le règlement et favorisent le climat serein et respectueux du marché.

Dans les limites des compétences des régisseurs, ils veillent au contrôle légal des documents des commerçants afin de vérifier leur compétence à exercer une activité commerciale quelconque.

Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants relèvent de la compétence exclusive des pouvoirs publics. Le Délégataire apporte son soutien dans le cadre des contrôles diligentés et communique toute information individuelle légalement transmissible et permet tout accès aux sites facilitant le déroulement des contrôles.

3) LE CONTRAT ET SON ÉVOLUTION

Le contrat de délégation de service public pour l'organisation, la gestion et l'exploitation des marchés d'approvisionnement de Vitrolles a pris effet au 1^{er} juillet 2023.

4) LES TARIFS APPLICABLES

Les tarifs des droits de place sont établis librement par le Conseil municipal après consultation, lors des commissions des marchés. Le Délégataire peut proposer l'actualisation tarifaire selon la méthode de calcul prévue contractuellement ou le cas échéant une modification de ceux-ci selon son critère afin de préserver l'équilibre économique du contrat de suivre la courbe inflationniste actuelle.

Les tarifs sont en vigueur depuis 2023.

VI. INFORMATIONS FINANCIÈRES

1) COMPTE DE L'EXERCICE

Les budgets des animations et la situation des disponibilités engendrées par la redevance d'animation sont communiqués lors des commissions de marché à la Ville et au représentant des commerçants (et au besoin à la demande).

Le budget d'animation arrêté au 31 décembre 2023 est annexé au présent rapport.

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982.

Le fonctionnement des marchés subit, notamment au centre urbain, les aléas de périmètre en fonction de contraintes d'usages autres. La prise de fonctions a aussi été l'occasion d'assumer plus de présence d'encadrement qu'en période normale. Pour ces raisons, le déficit constaté est important. En valeur annuelle, celui-ci, dépassera 50 000 € et le niveau de la redevance est inadapté. Il représente un prélèvement de près de 80% des recettes, d'où l'impossibilité d'imaginer un équilibre sans une réflexion des parties sur un ajustement nécessaire.

2) COMPTE D'EXPLOITATION

Ville de VITROLLES				
Comptes de l'exercice 2023				
	Marchés	Abonnés	Casuels	Total
URBAIN MARDI		8 215,20 €	24 356,61 €	32 571,81 €
SALYENS		4 604,60 €	3 814,29 €	8 619,09 €
PLACE DE L'AIRE		561,70 €	207,75 €	789,45 €
PINCHINADES		1 136,20 €	667,57 €	1 805,77 €
FRESCOULE		6 706,60 €	10 753,14 €	19 459,74 €
Sous total		23 446,50 €	39 799,36 €	63 245,86 €
Impayés				-449,40 €
RECETTES				62 796,46 €
Redevances				-50 000,00 €
DEPENSES				-88 639,53 €
RESULTAT				-25 843,07 €

VII. ANNEXE 1 – ANIMATIONS



Animations de l'année 2023

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante
- Attirer une nouvelle clientèle
- Dynamiser les marchés
- Développer la notoriété et l'image des marchés
- Augmenter la fréquentation en périodes creuses
- Créer des synergies avec les initiatives locales
- Innover et moderniser
- Proposer des offres promotionnelles attractives

1) ANIMATIONS DE L'ANNÉE 2023

Thème de l'animation : Le goût à l'honneur

Période : Dimanche 15 octobre

Détails :

Durant toute la matinée, dans une démarche visant à lutter contre le mal manger, développement d'un atelier culinaire en présence d'un chef sur la thématique fruits & légumes de saison sur le marché.

Présence d'un animateur afin de faire la promotion du marché & inciter la clientèle à participer à l'atelier.

Canaux de communication :

- Affichage
- Relais municipaux
- Sites internet & Réseaux sociaux



Thème de l'animation : Le marché fête Noël

Période : Dimanche 17 décembre

Détails :

A l'occasion des fêtes de Noël, présence du Père-Noël pour une distribution de chocolats et se prêter au jeu des photos. En complément, stand de dégustation de chocolats chaud et thés de Noël.

Canaux de communication :

- Affichage sur site
- Réseaux sociaux



2) BUDGET ANIMATION 2023

Animation 2023
Ville de VITROLLES

REPORT EXERCICE PRÉCÉDENT (1)	
Recettes 2023	HT
Janvier	0.00 €
Février	0.00 €
Mars	0.00 €
Avril	0.00 €
Mai	0.00 €
Juin	0.00 €
Juillet	0.00 €
Août	0.00 €
Septembre	0.00 €
Octobre	0.00 €
Novembre	
Décembre	
 Budget 2023	 2 500.00 €
Total HT 2023 (2)	2 500.00 €
TOTAL RECETTES (1+2)	2 500.00 €

Dépenses	Animation de	Date facture	H.T.	T.T.C.
SADC-ADAPTACARTE	Anim oct	31/10/2023	*	950.00 €
GG	RS	30/11/2023	*	50.00 €
SADC-MARIANNE	Anim octobre	30/11/2023	*	468.00 €
SADC-FAB EV	Anim déc	31/12/2023	*	950.00 €
GERAUD GESTION	FG S2	31/12/2023	*	169.26 €
REPORT PAGE 2				
TOTAL DEPENSES (3)				2 587.26 €

Solde disponible (1+2) **-87.26 €**

Mise à jour le :

15/04/2024

VIII. ANNEXE 2 – ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance

► DOMMAGES ENTREPRISE



Assurance et Banque

ATTESTATION

COURTIER

ASDA GROUP

50 RUE NOTRE DAME DE LORETTE

75009 PARIS

Tél : 01 53 30 89 19

Portefeuille : 0204 142984

SA GERAUD GESTION
27 BD DE LA REPUBLIQUE
93190 LIVRY GARGAN FR

Vos références :

Contrat n° 6512679204

Client n° 0505411420

AXA France IARD, atteste que :

SA GERAUD GESTION
27 BD DE LA REPUBLIQUE
93190 LIVRY GARGAN

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6512679204

Selon les clauses et conditions du contrat, les principales garanties sont les suivantes :

Incendie, Explosion, Foudre

Tempêtes, Grêle et Neige sur Toitures

Fumées

Chûtes d'Appareils de navigation aérienne et d'engins spatiaux

Choc d'un véhicule terrestre

Dégâts des Eaux, Gel

Actes de Vandalisme

Emeutes, Sabotage, Attentats, Actes de Terrorisme, Mouvements Populaires

Catastrophes Naturelles

Les garanties sont également acquises pour :

SADC

LES FILS DE MADAME GERAUD

SAS GERAUD ASSOCIES SAS

qui possèdent la qualité d'Assurés additionnels

L'Ensemble des biens assurés porte sur les Bâtiments, les Matériels fixes ou mobiles, les aménagements appartenant au Souscripteur ou à des tiers et faisant partie intégrante de son activité de concessionnaire de droits communaux

LIMITATION CONTRACTUELLE D INDEMNITE PAR SINISTRE 10 000 000 €

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable pour la période du 01/01/2024 au 01/01/2025 sous réserve du paiement de la prime, des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
Le 22 décembre 2023
Pour la Société

1/1

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 759 030 Euros

Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des Assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance